



ALAIN VIDALIES
SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS, DE LA
MER ET DE LA PECHE

CHRISTOPHE SIRUGUE
SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

www.developpement-durable.gouv.fr

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 5 décembre 2016
N°326

Christophe SIRUGUE et Alain VIDALIES réunissent la filière ferroviaire

Christophe SIRUGUE, secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie, et Alain VIDALIES, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, ont réuni lundi 5 décembre le Comité stratégique de la filière ferroviaire (CS2F) du Conseil national de l'Industrie, le troisième depuis l'adoption du contrat de filière en janvier 2013.

La filière ferroviaire française est une filière d'excellence qui occupe la 3^{ème} place mondiale avec plus de 4,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont un tiers réalisé à l'export. Elle emploie directement plus de 21 000 personnes et induit près de 84 000 emplois sur le territoire national.

Si le marché mondial affiche une croissance significative pour les années à venir, le marché européen des matériels roulants, notamment en France, est marqué par un ralentissement des commandes, après une période de forte activité. Le Gouvernement est pleinement mobilisé aux côtés de la filière pour l'accompagner dans la gestion de cette transition, avant le renouveau de croissance attendu en 2020. La réunion a ainsi été l'occasion de dresser un état de la situation actuelle et à moyen terme et de constater l'avancée de dossiers initiés par le Comité.

Assurer la pérennité de la filière et soutenir ses efforts

Les ministres se félicitent du constat positif présenté par la Fédération des Industries Ferroviaire (FIF) sur le niveau de charges prévisionnel de la filière qui ne suscite plus d'inquiétude, compte tenu des succès qu'elle a remportés à l'international ou en France, notamment grâce à la décision du Gouvernement d'accélérer le renouvellement des Corail en fin de vie sur les lignes TET, mais restent attentifs aux situations spécifiques de certaines entreprises qui lui ont été signalées.

Les ministres souhaitent désormais que la filière prépare son avenir en s'engageant résolument dans la démarche « industrie du futur » pour améliorer sa compétitivité coût et hors coût et pouvoir saisir toutes les opportunités à l'international qui offre des perspectives de croissance importantes.

Généraliser les bonnes pratiques de la filière industrielle des matériels roulants

Les ministres ont salué l'élaboration d'un référentiel de fonctionnement de la filière industrielle des matériels roulants par SNCF Mobilités et la FIF sous l'égide de la Médiation des entreprises.



Ce référentiel, qui identifie les bonnes pratiques de la filière ferroviaire des matériels roulants, du lancement du projet à la contractualisation en passant par les clauses de soutien à l'international à respecter par toutes les parties prenantes (SNCF Mobilités, les constructeurs, leurs fournisseurs...), constitue une grande avancée pour les relations au sein de la filière. Il a été paraphé par la FIF et SNCF Mobilités qui se sont engagés à le respecter sans délai.

Moderniser le réseau ferroviaire grâce à un partenariat innovant entre les entreprises industrielles et SNCF Réseau

Les ministres ont rappelé l'effort sans précédent d'investissement mis en œuvre par SNCF Réseau pour maintenir le réseau ferré existant. Celui-ci doit s'accompagner de partenariats de long terme avec la filière ferroviaire, en recourant aux meilleures innovations technologiques ou organisationnelles.

Ils ont salué le plan d'action entre les entreprises industrielles et SNCF Réseau pour définir la méthode d'une telle démarche collaborative et productive. Dans les prochains mois, SNCF Réseau et la FIF et les industriels organiseront des journées entières de travail en commun (« Partners day ») avec une restitution partagée en fin de journée autour de 3 premiers projets concrets relatifs à la modernisation du réseau.

Renforcer la compétitivité de la filière industrielle française grâce à l'industrie du futur

Dans le contexte d'une filière dont l'activité est encore fortement liée au marché national, il est crucial que les entreprises puissent mieux exporter leurs produits et leurs services et affronter la concurrence internationale dans un marché mondial qui offre de belles perspectives de croissance.

Les leviers de compétitivité tels que la robotisation, le numérique ou le travail collaboratif et partenarial en cluster ont été présentés lors de ce Comité. Ils ont vocation à être diffusés à l'ensemble des acteurs de la filière ferroviaire.

Les ministres saluent les discussions avancées engagées par la FIF avec l'Alliance pour l'industrie du futur, qui s'inscrivent dans la solution « industrie du futur » de la Nouvelle France industrielle (NFI). Cette démarche bénéficie du plein soutien financier de l'Etat et des Régions, et a déjà permis d'accompagner 3 400 entreprises de tout secteur.

Promouvoir l'Europe comme un levier de développement de la filière ferroviaire

La concurrence mondiale dans le domaine de l'industrie ferroviaire est en croissance, en particulier sur le segment du matériel roulant. Face à cela, le niveau européen doit faire partie d'une réponse collective qui permette de mettre en place des conditions de concurrence équitables sur le marché européen. Les ministres réaffirment leur volonté de préservation des capacités, du savoir-faire et de l'excellence en matière de production industrielle européenne.

« Je suis intimement convaincu que la filière ferroviaire a de l'avenir, en France comme à l'international. Le Gouvernement est pleinement mobilisé aux côtés de la filière française pour faire face au creux de charge à venir avant la reprise sur le marché français à l'horizon 2020. Cette perspective de reprise doit être l'occasion pour la filière de se saisir pleinement de la démarche Industrie du Futur. Nous devons aussi être attentifs à ce que nos industriels évoluent dans un contexte de concurrence loyale et équitable : cela doit être un objectif européen prioritaire, pour que l'Europe ne soit pas dédiée demain aux seules activités d'ingénierie mais conserve bien son savoir-faire en matière de production industrielle » a déclaré Christophe SIRUGUE.



Pour Alain VIDALIES, « l'année 2016 est marquée par des étapes structurantes pour l'avenir du secteur ferroviaire français. Les trois contrats de performance décennaux entre l'Etat et les établissements du groupe public ferroviaire sont ainsi en cours de finalisation, sur la base des axes fixés par le Gouvernement dans son rapport stratégique d'orientation. Une priorité claire a notamment été donnée à l'entretien et à la rénovation du réseau, avec des moyens en forte hausse. Le Gouvernement a également engagé un effort sans précédent pour le renouvellement des matériels roulants des Trains d'Equilibre du Territoire, et présenté un plan de relance du fret ferroviaire pour lui donner une nouvelle impulsion. Grâce à cette visibilité renforcée, le comité de ce jour a permis de partager avec l'ensemble des acteurs ces orientations et opportunités dont chacun doit s'emparer ».

Le Conseil national de l'industrie est une instance permanente d'expertise et de consultation pour le gouvernement, représentative de tous les acteurs de l'industrie. C'est un lieu d'élaboration et de conduite d'actions de transformation et de développement du tissu productif français à travers ses quatorze Comités stratégiques de filière (CSF). Plus d'informations sur <http://www.entreprises.gouv.fr/conseil-national-industrie>.

Contacts presse :

Cabinet d'Alain VIDALIES : 01 40 81 77 57

Cabinet de Christophe SIRUGUE : 01 53 18 45 13